

COPIE

COPIE P-574

Sabine RUETTE

RECOMMANDE

Madame Anne HILTPOLD

Conseillère d'Etat

Département de l'instruction publique,
de la formation et de la jeunesse (DIP)

Case postale

1211 Genève 3

Service du Conseil municipal	
27 MAI 2026	
Décision :	Traité par :

Genève, le 18 mai 2026

Construction d'une école en tôle, parcelle 1726 - Genève Petit-Saconnex

Madame la Conseillère,

Par la présente, je me permets de faire suite à mon courrier adressé à Monsieur Albert Rösti le 4 mai 2026 (datée du 4 avril par erreur), Conseiller Fédéral en charge du DETEC, ainsi qu'à sa réponse rappelant les niveaux de compétences et la pesée des intérêts.

Dans notre quartier du Mervelet, enclavé entre le chemin des Coudriers et les avenues Louis Casai - Trembley - Bouchet, encombrés de trafic automobile, et les 3 groupes scolaires attenants, il n'existe aucun espace public. Toutes les surfaces non construites sont privées et en partie réservées à la récréation enfantine.

Cette zone de développement n'a pas prévu d'espaces verts publics, ni de parcs réservés aux animaux de compagnie. Les détenteurs de chiens déambulent le long des trottoirs des avenues de Riant-Parc et Joli-Mont et les enfants restent entre pairs dans leurs espaces réservés. Sans espace de rencontre, le manque de socialisation est observable. Malgré les efforts de la Ville pour promouvoir ponctuellement le bon voisinage et la mixité sociale, seuls les amateurs de festivités sont présents.

Toutefois, cette dernière prairie constitue un potentiel inestimable d'utilité publique pour garantir un cadre de vie sain qui profite à l'ensemble de la collectivité. Sa préservation satisfait les exigences légales de densité qui inclut la végétation à sauvegarder. Pouvoir l'utiliser comme surface vouée à un parc public répond aux besoins du quartier et permettrait un meilleur équilibre intergénérationnel. Notre pétition, ci-joint en annexe, demande de la conserver afin de pouvoir l'utiliser, l'entretenir et la cultiver partiellement.

Convaincue que cette installation scolaire pourrait s'implanter dans un contexte plus rationnel, je me permets ultimement de faire appel à l'intérêt général de créer cet espace public et aux prestations que la qualité de cet environnement naturel fournit à la population.

En vous remerciant par avance de votre bienveillance, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère, l'expression de ma très haute considération.

Sabine Ruetta



Annexes : Copies du courrier adressé à Monsieur Nicolas Walder (du 4 mars), Conseiller d'Etat chargé du Département du Territoire (DT) et de sa réponse (du 23 avril)

Copies du courrier adressé à Monsieur Albert Rösti (du 4 mai), Conseiller Fédéral chargé du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et de sa réponse (du 12 mai)

Copie de la pétition

133 feuilles de pétitions signées
⇒ TOTAL 247 signatures

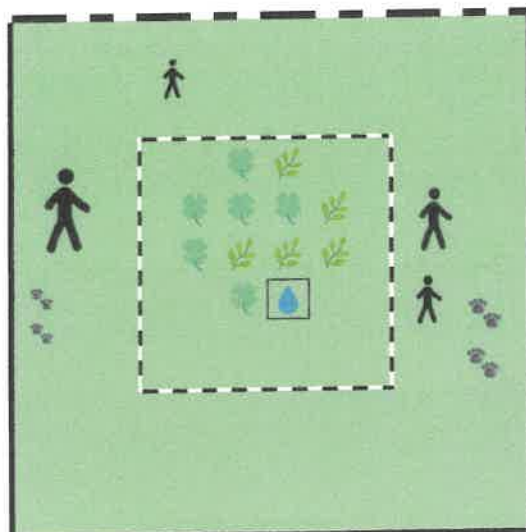
Pétition urgente pour un espace vert collectif et préservé à Riant-Parc

Merci de déposer / renvoyer aussi vite que possible : Riant-Parc 18 - S. Ruette

Les résident(e)s des lieux souhaiteraient préserver la prairie, avenue de Joli-Mont 17 correspondant à la moitié de la parcelle N° 1726, propriété de la Ville de Genève

pour **CONSERVER / UTILISER** la prairie

- 1 allée de contour pour tous/toutes y compris les animaux de compagnie
- 2 bancs existants
- 2 nouveaux bancs



- 1 massif central protégé pour herbes et plantes aromatiques
- 1 banc
- 1 Borne Fontaine



Cet espace vert compense les aménagements urbains

Il permet de partager un espace naturel et contribue à la conservation de la biodiversité

Il préserve la valeur patrimoniale au bénéfice de l'ensemble déjà bâti

Nom / Prénom / Famille	Adresse	Nombre de personnes	Signature

Restriction de la propriété

Les restrictions de propriété ont toujours pour but de préserver les intérêts d'autres personnes ... Il s'agit des propriétaires d'immeubles contigus, de voisins... voire de la collectivité dans son ensemble ou de l'Etat